



PROVINCE
DU
Canada. }

ELGIN et KINCARDINE.

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé, *Denis Benjamin Viger*, écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de Notre Province du *Canada*, et l'Eglise d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous commandons, le dit *Denis Benjamin Viger*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux, où Notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en Notre dite Province, et il ne vous est permis, en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoïn, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin et Kincardine*, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique* et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre ville de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, le dix-septième

jour de février, et dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de Notre Règne.

E. et K.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.

Enregistré le 19e février 1848, Lib., A. S., folio, 315.

R. A. TUCKER.
· *Registreur.*

Alors l'honorable *M. Viger* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

Il prête serment et prend son siège.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très honorable *James*, Comte d'*Elgin et Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée " Qu'il est du plaisir de Son " Excellence, qu'elle se rende immédiatement " auprès d'elle dans cette Chambre."

Son Excellence vient à la Chambre.

Laquelle étant venue, l'Orateur de cette Chambre a dit,

L'Assemblée arrive.

Honorables Messieurs et Messieurs de l'Assemblée Législative.

Son Excellence le Gouverneur Général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement Provincial avant que l'Assemblée Législative ait

Le Discours ne sera prononcé qu'après l'élection de l'Orateur.